

Digne-les-Bains, le 16 novembre 2011

DIRECTION DE LA SOLIDARITE
DEPARTEMENTALE
Unité territoriale de DIGNE LES BAINS

MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
04380 LE CASTELLARD MELAN

Marie-Pierre PINSON
Chef de Service Territorial d'Action Sociale
Tél. : 04 92 30 07 80
Mél. : mp.pinson@cg04.fr

Objet : permanences des assistantes sociales en secteur rural.

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer qu'une permanence tenue par une assistante sociale aura lieu à proximité de votre commune :

♦ Madame CESANO interviendra à la mairie de THOARD le 4^{ème} mardi du mois de 9 heures à 11 heures.

Elle sera également joignable à DIGNE LES BAINS, en rez-de-chaussée de la Direction de la Solidarité Départementale, Place des Récollets. ☎ / 04 92 30 07 80.

Je vous remercie de communiquer cette information auprès du public.

A toutes fins utiles, je vous adresse une note relative aux missions des assistantes sociales du Conseil général.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Chef de Service Territorial
d'Action Sociale



Marie-Pierre PINSON

PJ : 1

Pôle Services aux habitants
DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE
Unité territoriale de Digne les Bains

Affaire suivie par : Marie-Pierre PINSON
Service : Service Social Dignois
Tél. : 04 92 30 07 80

NOTE D'INFORMATION

NOTE RELATIVE AUX MISSIONS DES ASSISTANTES SOCIALES

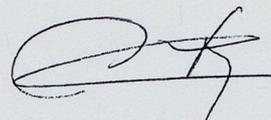
L'assistante sociale a pour mission d'aider les personnes à mettre en œuvre les moyens de remédier à leurs difficultés afin qu'elles recouvrent leur autonomie.

Ces difficultés peuvent être d'ordre :

- ⇒ Familial,
- ⇒ Administratif,
- ⇒ Economiques

Liées à l'insertion ou à la santé.

Elle peut effectuer des visites à domicile suivant les demandes formulées par les personnes. De par sa profession, elle est soumise au secret professionnel.



Marie-Pierre PINSON
Chef de service territorial d'action sociale